



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Le 06 novembre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Vincent - BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann - GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane - VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

M. VERNON Nicolas est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des derniers conseils municipaux
 - Chalets d'alpage dans le Beaufortain
 - Zone partagée
 - Classement des voies communales
 - Convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le CDG73
 - Convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine
 - Affaires foncières
 - Conseil d'école du 1^{er} trimestre
 - Communication des demandes d'urbanisme
 - Questions et communications diverses
- ~~~~~

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction des procès-verbaux des 09 et 24 octobre 2025 ; ils sont arrêtés par tous les membres présents.

CHALETS D'ALPAGE DANS LE BEAUFORTAIN

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2025-52

Arrivée de Liliane MILLERET

Suite à la délibération n°2025-49 en date du 09 octobre 2025 pour la vente des chalets d'alpage dans le Beaufortain, 3 possibilités s'offrent à la collectivité : de gré à gré ; par le biais d'une agence immobilière ; par le biais de la SAFER. Les élus souhaitent que ces chalets demeurent à vocation agricole et que le dossier de vente soit confié à un intermédiaire. Le choix est fait de confier la vente à la SAFER, estimant qu'il s'agit de l'organisme le plus à même de conserver la vocation agricole de ces chalets.

Contre (1) : LIGEON Marie-Cécile

Abstentions (2) : PELLECUER Paul – MILLERET Liliane

ZONE PARTAGÉE

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Sachant que nos voiries communales ne sont pas bordées de circulation piétonne sécurisée (absence de trottoirs), la mairie pourrait être tenue pour responsable en cas d'accidents entre un piéton et un véhicule à moteur.

C'est pour cette raison que des zones partagées doivent être définies et seront portées dans l'arrêté général de circulation.

Il en sera créées dans les traversées des hameaux suivants : Montgirod, Villarivon, Picolard, le Chef-Lieu, Couverclaz et Parchet. Tel que défini par le Département, Chevrière n'étant pas considéré comme une agglomération, il n'est pas possible d'en créer une.

Considérant le nombre de piétons y circulant, il est également décidé d'en mettre une en place, entre le Chef-Lieu et Couverclaz.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2025-53

Il existe 2 statuts de voiries : les voiries communales et les chemins ruraux, lesquels ont des implications juridiques différentes. Pour cette raison, cette répartition doit être recensée dans un tableau de classement des voies communales.

A cette fin, il est décidé de mettre en place un groupe de travail pour le réaliser. Il est composé des membres suivants : BERTHIER Béatrice ; GUICHARD Nicolas ; LIGEON Marie-Cécile ; THOMAT Stéphane et VERNON Nicolas.

Pour : à l'unanimité

CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTÉ » PROPOSÉE PAR LE CDG73

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2025-54

Pour faire suite à la délibération n°2025-45 du 09 octobre 2025 relative à la déclaration d'intention pour la convention de participation Santé MNT du CdG73, et suite à l'avis favorable du Comité social Territorial, le Conseil municipal décide :

- * D'adhérer à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031
 - * D'accorder sa participation financière aux agents fonctionnaires, ou agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant adhéré à la convention de participation sur le risque « Santé » du CdG73
- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation conclue entre le CdG73 et la Mutuelle Nationale Territoriale
- * De fixer, pour le risque « Santé », le montant unitaire de participation comme suit : 25€ par mois et par agent, qui sera versé directement à l'agent.

Pour : à l'unanimité

CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Mme BERTHIER Béatrice

Délibération n°2025-55

Dans le cadre de la rénovation du clocher de l'église Saint-Martin et de la volonté de recourir au mécénat, il a été décidé de mettre en place 2 vecteurs de collecte de fonds : en mairie directement ou via la Fondation du Patrimoine qui présente l'intérêt d'avoir une visibilité au niveau national.

A ce titre, une convention définissant les conditions et modalités de la campagne de collecte de dons est signée avec la Fondation du Patrimoine.

En parallèle, un groupe de travail pour la communication sur ce sujet a été mis en place avec les membres suivants : BERTHIER Béatrice – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – VERNON Nicolas

Pour : à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Délibération n°2025-56**

Suite à la délibération n°2025-27 du 08 juillet 2025 relative à la régularisation du chemin du Bois du Crêt à Picolard, le plan de bornage a défini la parcelle à acquérir d'une surface de 1m². Le Conseil municipal décide donc d'acquérir cette nouvelle parcelle numérotée C 2700 pour un montant de 60€ et d'assumer les frais de bornage et notariés.

- Le Conseil municipal est informé d'une proposition d'échange avec un administré pour permettre l'accès à l'OAP de Parchet. Nous sommes dans l'attente de la position de cet administré.

CONSEIL D'ÉCOLE DU 4^e TRIMESTRE 2025

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

- Bilan rentrée 2025 : 53 enfants sont inscrits à ce jour, 38 familles, répartis en 3 classes : 16 maternelles ; 15 CP/CE1 ; 22 élèves CE2/CM
- Règlement intérieur de l'école inchangé et validé par le Conseil d'école à l'unanimité.
- 2 personnes interviennent de manière régulière tout au long de l'année scolaire : Emilie SIVI VOLCK danseuse professionnelle de la Cie comme tes pieds et Isabelle GIRAUDEAU en expression musicale.
- Le projet d'école en cours reste celui de 2022, un nouveau projet d'école sera rédigé à l'issue de l'évaluation programmée pour 2026-2027.
- Sorties spectacles : les 3 classes ont ou vont assister à plusieurs spectacles : dans le cadre du festival « un automne sur les planches » ; « Fluo » de la compagnie Comme tes pieds, dans le cadre de la semaine européenne « tri et réduction des déchets ».
- Sorties sportives :
 - Ski alpin aux Arcs (CP /CE1) : 6 séances prévues en janvier et février 2026. Comme l'année dernière, la société ADS prendra en charge les forfaits des enfants, des enseignants et des accompagnants. De la même manière, l'ESF d'Arc 1800 mettra à disposition des moniteurs pour ces séances.
 - Ski de fond à Peisey (CE2/CM) : 3 à 4 séances qui restent à organiser, dont l'une d'elles dans le cadre de la montagne des défis, le jeudi 10 mars 2026.
 - Raquettes à neige pour les maternelles
 - Natation (GS au CM2) : 8 séances prévues durant l'hiver.

Ces activités sont obligatoires mais sous réserve d'un nombre suffisant d'accompagnateurs.

- Budgets :

- Comme chaque année, la mairie alloue 9 000€ pour l'année scolaire pour les achats de fournitures, les frais de transports et spectacles de l'école.
- La coopérative scolaire aide au financement d'achats supplémentaires (petits jeux, albums, petit matériel pour les ateliers, ...)
- Le Sou des écoles a prévu plusieurs manifestations afin de participer au financement des projets de l'école.

- Locaux : divers travaux ont été effectués par les employés communaux, ils sont réalisés en général le mercredi.
- Un plan de prévention du harcèlement scolaire est mis en place pour chaque école et notamment la nôtre, en liaison avec le projet d'école qui s'intitule Le programme Phare.

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

Pas de dossier examiné en commission urbanisme.

Information sur les DIA reçues :

- Le 05 septembre 2025, DIA de Maître Emilie MATHEL-THARIN pour les parcelles C 206.207.208.215.216 d'une superficie de 691m² à Picolard, 113 chemin des Catons – Non-application du droit de préemption urbain
- Le 15 septembre 2025, DIA de Maître Sébastien VALENTINO pour les parcelles B 343.344 d'une superficie de 392m² au Chef-Lieu 77 chemin de la Thuile – Non-application du droit de préemption.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- De manière exceptionnelle, il a été décidé de répondre favorablement à la demande de prêt du vidéoprojecteur et de l'écran au Club des Sillons pour leur fête de Noël qui se déroulera dans la salle polyvalente des Chapelles.
- Afin d'obtenir le versement de la DETR pour le subventionnement de l'éclairage public, obligation est faite à la commune d'afficher la participation de l'Etat. Aussi un panneau par hameau concerné sera apposé sur un des lampadaires.

Les Chapelles, le 11 décembre 2025

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance
Nicolas VERNON